



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024**

Délibération n° 51

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Thibaud Berger Finances

Objet :	Budget annexe Camping : affectation du résultat 2023
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif, et dès lors que ce résultat est positif, est affecté par décision de l'assemblée délibérante comme suit :

- à titre prioritaire en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section

Délibération n°51 du mercredi 10 avril 2024

d'investissement, dès lors que le solde d'exécution des restes à réaliser de cette section est négatif,

- en report de fonctionnement sur l'exercice suivant pour la partie excédant la couverture du besoin de financement.

Les résultats d'exécution du budget annexe « Camping » au titre de l'exercice 2023 tels qu'ils apparaissent au compte administratif sont résumés comme suit :

1 - Section d'Investissement

Dépenses 2023	0,00
Recettes 2023	5 981,77
Résultat de l'exercice	5 981,77
Résultat antérieur reporté	-5 043,66
Résultat de clôture à reporter	938,11

Ce résultat de clôture est repris au budget primitif 2024 au compte 001.

Solde des restes à réaliser	-15 210,40
Report dépenses	15 210,40
Report recettes	0,00

<i>Déficit de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	-14 272,29
---	-------------------

2 - Section de fonctionnement

Dépenses 2023	938,11
Recettes 2023	15 771,35
Résultat de l'exercice	14 833,24
Excédent antérieur reporté	48 419,91
Résultat de clôture	63 253,15
Résultat de clôture	63 253,15

3 - Affectation du résultat

<i>Résultat de clôture à affecter</i>	63 253,15
<i>Besoin de financement de la section investissement compte tenu des RAR</i>	-14 272,29
Affectation en réserves (1068)	14 272,29
Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement (002)	48 980,86

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2023 tels que résumés ci-dessus et d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture (excédent) : **63 253,15 €**,

- Affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour **14 272,29 €**,

- Affectation en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte «002- Excédents antérieurs reportés» : **48 980,86 €**.

Délibération n°51 du mercredi 10 avril 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20240411-DEL_2024_0079-DE



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024